

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU MARDI 17 MARS 2009

à 18h30

Etaient présents : Messieurs Francis Tujague, Pierre Donadey, Marc Morini, Michel Lottier, Pierre-Charles Maria, Maurice Lavagna, Jean Nicolas, Claude Cristini, Noël Albin, Edmond Mari, Christian Dragoni, Bernard Barraja, Mesdames Martine Brun, Anne-Marie Clapier, Evelyne Laborde, Monsieur Nicolas Mouchnino, Madame Anne-Marie Sambe, Messieurs Jean-Michel Raschi, Pierre Buthiaux, Madame Danielle Mocanu, Monsieur Jacques Saulay, Madame Geneviève Bach, Messieurs Gérard De Zordo, Alain Michellis, Christian Carletto, Madame Marie-José Sola, Messieurs Jean-Claude Vallauri, Raphaël Simon, Gilles Reynaud, Michel Calmet, Jean-Marie Franco, Alain Giordan, Madame Sylvie Gantelme et Monsieur Michaël Albin formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Michel Guidi représenté par Monsieur Jean-Michel Raschi, Madame Ghislaine Peronnet représentée par Monsieur Claude Cristini, Madame Anita Bernard représentée par Monsieur Edmond Mari, Madame Françoise Lemaire représentée par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Antoine Curau représenté par Monsieur Christian Carletto, Monsieur André Gal représenté par Monsieur Michel Calmet, Monsieur Charles Robaut représenté par Monsieur Jean-Marie Franco, Monsieur Georges Blanc représenté par Madame Sylvie Gantelme.

Absents excusés : Madame Anne-Marie Dubois, Monsieur Richard Dersahakian

Monsieur Michaël Albin a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Débat d'orientations budgétaires 2009

Le président ouvre la séance.

Il souligne au préalable que les orientations budgétaires 2009 se situent dans la continuation de la politique communautaire menée au cours des précédentes années, en s'articulant autour de quatre axes essentiels : l'exercice des compétences transférées, l'aménagement du territoire avec la finalisation du SCoT, la réalisation des investissements programmés, la prolongation jusqu'en 2010 du contrat de plan révisé pour être en mesure de réaliser le maximum de projets, suivi de la préparation d'un nouveau programme d'investissements. Leur mise en œuvre reposera sur les moyens financiers disponibles et sur la structure administrative et technique en place, avec le souci de préserver l'identité des communes et leur autonomie de décision tout en faisant jouer pleinement son rôle à la communauté de communes. Cet objectif, précise le président, induit de se montrer particulièrement vigilant à l'égard d'un certain nombre de réformes annoncées à propos de la taxe professionnelle et de l'organisation administrative du territoire.

1^{er} axe : les compétences assurées par la communauté de communes

a. Les déchets ménagers, la collecte sélective, les encombrants (fonctionnement : 2 940 300€, investissement : 400 000 €)

L'organisation du service, avec l'intégration de la collecte sur la commune de Berre les Alpes, sera finalisée en vue d'en améliorer l'efficacité et de répondre au mieux aux attentes des habitants. Pour ce faire, précise le président, diverses mesures ont été prises : recrutement d'un chef d'équipe, embauche de personnel supplémentaire afin d'assurer les remplacements en différenciant les postes (chauffeurs poids-lourd et ripeur), acquisition de matériel pour de meilleures conditions de travail (citerne à gasoil, GPS, vestiaires et sanitaires). La réflexion sera poursuivie, ajoute-t-il, notamment sur l'organisation des tournées avec l'objectif d'optimiser le temps de collecte. Le soutien à la collecte sélective continuera et une nouvelle distribution de composteurs sera mise en oeuvre.

Le président, après avoir indiqué le nombre d'agents affectés aux services des déchets, soit 19 personnes y compris le responsable de service, le chef d'équipe et le personnel des encombrants, en explicite le coût

global qui s'élève à 2,9 millions d'euros dont 2,7 millions d'euros seront couverts par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Afin de ne pas trop majorer le taux de la TEOM qui serait fixé à 14,12%, taux identique pour toutes les communes, le déficit pris en charge sur le budget général devrait rester au même niveau qu'en 2008, tout en maintenant l'objectif de parvenir à assurer progressivement l'équilibre du service

b. Enfance et jeunesse (fonctionnement : 1 401 100 €, investissements : 3 173 924 €)

Concernant ce secteur de compétence, la priorité de l'année 2009 sera en direction de la petite enfance avec le démarrage des travaux pour la réalisation des deux structures multi accueil programmées à Blausasc et à L'Escarène. La question du foncier étant résolue, il convient, ajoute le président, de ne plus prendre de retard sur ces opérations et d'en accélérer la construction afin de répondre aux besoins croissants des familles. En effet, malgré l'augmentation du nombre d'assistantes maternelles et le développement constant des activités du RAM, l'existence de ces deux crèches fait, aujourd'hui, cruellement défaut.

En ce qui concerne la jeunesse, les efforts seront poursuivis malgré la diminution des financements de la CAF. Les actions inscrites dans le CEJ seront menées en étroite collaboration avec les associations en vue d'offrir des prestations de qualité sur l'ensemble du territoire du pays des Paillons.

2^{ème} axe : l'aménagement du territoire

a. Le SCoT

Le président rappelle qu'une concertation portant sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) s'est tenue dans le courant du dernier trimestre 2008 avec la participation de plus de 900 personnes aux réunions organisées dans chaque commune. Il en évoque les axes essentiels : ralentissement de l'urbanisation, rééquilibrage entre l'habitat individuel et l'habitat collectif, développement des transports collectifs, développement et diversification des activités économiques et des services autour des pôles de L'Escarène, Drap et Contes mais aussi dans l'ensemble des villages en tenant compte de leur spécificité.

L'ensemble des objectifs généraux du PADD a, ainsi, été approuvé par la population du pays des Paillons qui a manifesté un réel intérêt à ces questions d'aménagement du territoire.

L'année 2009, indique-t-il, verra la réflexion sur le Document d'Orientation Générale s'achever. Une nouvelle concertation publique sera alors mise en œuvre avant de finaliser ce document cadre pour le développement des deux vallées.

b. La politique foncière

Un partenariat sera développé avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) PACA au travers de deux conventions : une convention « cadre » de caractère général, visant à disposer de réserves foncières sur du moyen ou long terme pour les secteurs à enjeu, et une convention multi-sites orientée sur du court terme pour répondre à des opportunités locales d'acquisition. Ces outils de maîtrise foncière, souligne le président, constitueront un atout important pour la mise en œuvre des projets d'aménagement communaux ou intercommunaux, en cohérence avec le SCoT.

c. La préservation des espaces naturels et agricoles

La politique communautaire de protection de l'environnement sera poursuivie dans le cadre de la convention d'intervention foncière signée avec la SAFER. Le président rappelle que cette convention permet de se porter acquéreur de terrains qui présentent de réel intérêts environnementaux ou pour le développement d'activités agricoles, tels ceux situés à Bendéjun et acquis en 2008 afin de préserver des ressources en eau, ceux de Contes et de Lucéram en vue d'y implanter de l'agriculture, ou ceux en voie d'acquisition à Châteauneuf Villevieille pour la protection contre les incendies, la sauvegarde de la faune et de la flore, et la gestion pastorale.

3^{ème} axe : les investissements

Les opérations programmées en 2009, précise le président, s'inscrivent, pour une partie, dans le contrat de plan révisé qui sera prolongé jusqu'en fin 2010 :

- Inauguration de la maison de la musique et de la danse
- Achèvement du stade de football à Drap, opération qui présente quelques difficultés liées à la nature du terrain
- Achèvement des travaux de réfection de la route des Mortissons avec essentiellement du goudronnage

- Mise en sécurité de la route du Rémorian avec le confortement d'un talus
 - Mise en oeuvre à Blausasc du bâtiment comportant la structure multi accueil et le siège de la communauté de communes
 - Mise en œuvre de la structure multi accueil à l'Escarène, sur le plateau de la gare
 - Acquisition d'un local à L'Escarène qui permettra à la communauté de communes d'être implanté au chef lieu du canton
 - Aménagement d'une exploitation maraîchère à Contes
 - Réalisation d'une salle polyvalente à Berre les Alpes
 - Finalisation de la signalétique des zones d'activités
 - Acquisition de matériel et de véhicules pour la collecte des déchets
 - Poursuite des aménagements de points de ramassage des déchets
 - Poursuite de l'opération déchetterie communautaire avec l'acquisition des terrains d'implantation, l'étude définitive du projet, la réalisation par le conseil général du giratoire d'accès
 - Lancement de projets d'équipements de loisirs : salles de spectacle à Contes et salle polyvalente à Drap
- Ce programme représente un investissement total de 16,5 millions d'euros pour lequel 8 000 000 € de subventions ont été mobilisés, le financement des 8 500 000 € restants étant assuré directement par la communauté de communes.

Dans la situation économique actuelle, souligne le président, un tel programme constitue un réel coup de pouce à l'activité et à l'emploi.

C'est dans le même esprit, ajoute-t-il, qu'un soutien plus fort sera apporté aux communes en majorant de 50% la dotation de solidarité qui passera de 10 à 15 € par habitant.

4^{ème} axe : le contrat de plan

L'échéance du contrat de plan signé avec le conseil général, fixé initialement à la fin de l'année 2009, devrait être reportée à fin 2010. Le président insiste sur la nécessité de tout mettre en œuvre pour réaliser les projets qui y sont inscrits et ne pas perdre, ainsi, le bénéfice des engagements financiers.

Il conviendra, par ailleurs, de bâtir dès à présent un nouveau programme d'investissements afin d'être en mesure, dès le début de l'année 2010, d'élaborer le prochain contrat de plan avec les collectivités et instances partenaires. Outre la déchetterie communautaire et les plateformes multimodales, l'accent devrait être mis sur les équipements de proximité qui répondent aux besoins de chaque commune.

Le président poursuit la présentation des orientations budgétaires en évoquant les moyens financiers qui seront mobilisés :

- Le taux moyen de la TP en passant à 19,44% demeure inférieur à ceux des intercommunalités voisines. Cela constitue un attrait non négligeable pour l'installation de nouvelles entreprises sous réserve de pouvoir proposer des terrains facilement accessibles.
- La TEOM fixée à 14,12% permet de ne pas augmenter le déficit du service sans alourdir la charge des contribuables.

Globalement, conclut le président, le bureau et la commission des finances sont en mesure de proposer pour 2009 un budget de fonctionnement qui continue à être maîtrisé (environ 11 millions d'euros) et un budget d'investissement de près de 17 millions d'euros en nette progression par rapport à l'année précédente grâce notamment à un virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement de 2 220 000 €, contre 1 645 000 € en 2008. Ce budget permet également de majorer de 50% l'effort financier en direction des communes au travers de la dotation de solidarité. Dans le contexte général de crise économique, il témoigne à la fois de la vitalité de notre communauté et de la volonté de continuer à avancer en ne cédant pas au pessimisme ambiant.

Aucune autre observation n'étant formulée, le conseil communautaire donne acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00

